



(à l'usage de la municipalité)

**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN AU REGISTRE DES CHIENS
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

(Veuillez remplir un formulaire par chien)

Section 1 – propriétaire ou gardien du chien

Nom et prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Êtes-vous le propriétaire du chien ? OUI NON

(Encercler)

MATRICULE TAXES : _____ CLIENTS : _____ (À l'usage de la municipalité)**Section 2 – identification du chien**

Inscrire l'endroit principal où vit le chien (maison, garderie, ferme, autres...) : _____

Nom du chien : _____

Race ou type de chien : _____

Âge et année de naissance : _____ Sexe (encercler) : Femelle Mâle

Couleur (s) : _____ Poids : Moins de 20 kg (44 lbs)
(Encercler) plus de 20 kg (44 lbs)

Signes distinctifs permettant de le reconnaître (ex. poils frisés, oreille pointue, tache sur le corps ...) : _____

Provenance du chien (particulier, animalerie, éleveur, vétérinaire, refuge, SPCA...), inscrire le nom de la ville : _____

Est-ce que votre chien a déjà été enregistré dans une autre ville ou municipalité ? Si oui, dans quelles ville ou municipalité : _____

Stérilisation : Oui, inscrire le mois, l'année : _____ Non Micropuçage : Oui, inscrire le numéro de la puce : _____ Non

Date de la dernière vaccination pour la rage, inscrire le mois, l'année : _____

Section 3 – évaluation comportementale du chien

Est-ce que votre chien a déjà été évalué pour un comportement agressif par un médecin vétérinaire ?

OUI NON Si oui, par quelle clinique vétérinaire ? Quelles ont été ses recommandations ? _____

En tant que gardien ou propriétaire d'un chien, vous êtes responsable de celui-ci. Soyez proactif pour éviter les craintes inutiles à l'égard de votre chien. Prenez le temps d'identifier et de reconnaître les signes d'anxiété de votre animal afin de prévenir les morsures, les dommages à la propriété privée ou publique et de favoriser son bon comportement. **Merci à l'avance de votre contribution à prévenir les risques pour la santé, la sécurité des personnes et des animaux !**

Un petit rappel sur la réglementation provinciale

En tout temps, dans un endroit public, le chien doit :

- Porter sa médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable;
- Être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Être tenu par une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Porter un licou ou un harnais si le chien pèse plus de 20 kg (environ 44 lb).

Un chien doit demeurer sur la propriété appartenant à son propriétaire ou gardien à moins que sa présence ailleurs ait été autorisée expressément à cette fin.

- Le gardien ou propriétaire recevra une médaille pour son chien inscrit au registre des chiens de la municipalité.
- Je déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et je m'engage à aviser la municipalité de tout changement aux données inscrites dans ce formulaire sans délai.

Date : _____
Jj/mm/année

Nom et prénom, en lettres moulées

Vous pouvez faire parvenir votre demande et votre paiement par la poste:

Municipalité du Canton de Hampden
863, route 257, Nord
Hampden (Québec) J0B 1Y0

Signature

À la réception de votre demande et de votre paiement, une confirmation suivra.

À l'usage de la municipalité

Date de réception du formulaire : _____ N° de la médaille : _____

jj/mm/année

Montant Vacciné : 15 \$ Payé par : Chèque # Comptant ACCES D
Montant Non-vacciné : 25 \$ Total payé : _____ \$